



Animation du site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher »

Mise en œuvre du programme d'actions 2013
Etat d'avancement au 18 décembre 2013



CPIE du Pays de Tronçais
14 avenue Nicolas Rambourg
03360 Sant Bonnet Tronçais
04-70-06-14-69
Mail : sylvain.gaumet@cpie-troncais.com

Reprise de l'animation déléguée :

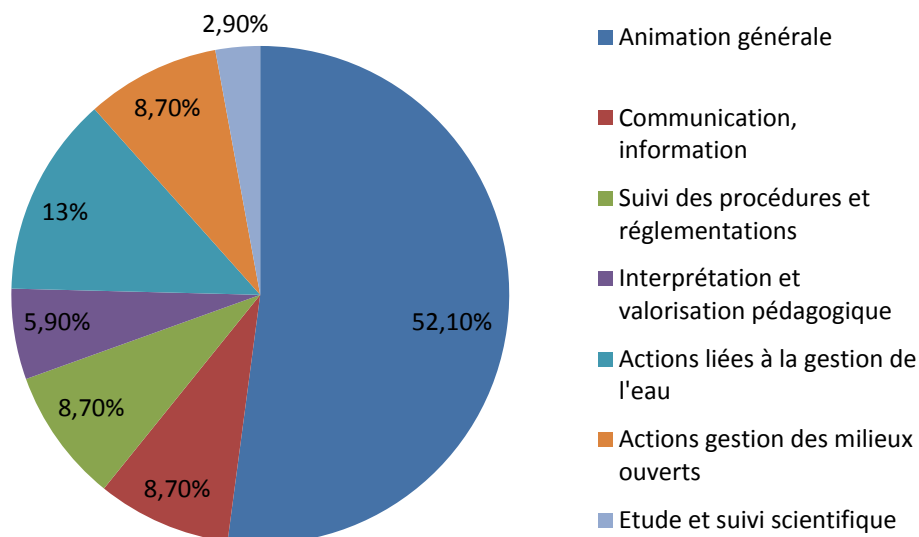
Cette année de transition au niveau budgétaire va arriver un nouvel animateur délégué des sites Natura 2000 des Gorges du Haut Cher : le CPIE du Pays de Tronçais. Cette association basée en forêt de Tronçais et qui réalise de nombreux projets sur la vallée de Montluçon et du Cher a pour objectif de continuer les travaux et suivis entrepris les années précédentes par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (animateur depuis 2005). Les objectifs et les orientations sont décidés en étroite collaboration avec le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Cette année de transition a été facilitée par Le CEN Allier qui a dès que possible fait passer les dossiers et divers documents créés ou récoltés durant les 7 années d'animation. Cette structure partenaire est toujours active sur le site au niveau d'un partenariat technique mais aussi car elle a signé un contrat Natura 2000 en 2010 pour restaurer et préserver les landes de Nerdre.

Dans le cadre de cette reprise, les techniciens du CPIE ont effectués de nombreuses réunions avec la directrice du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, les techniciens du CEN Allier et les services de la DDT qui ont tous permis une appropriation des sites et du dossier en douceur pour poursuivre les actions et la dynamique engagée. Ainsi le jeudi 21 mars, deux techniciens du CPIE du Pays de Tronçais ont participé à un après-midi d'échange et d'information sur le réseau Natura 2000 dans le département de l'Allier dans les locaux de la DDT à Yzeure.

Le programme d'actions 2013

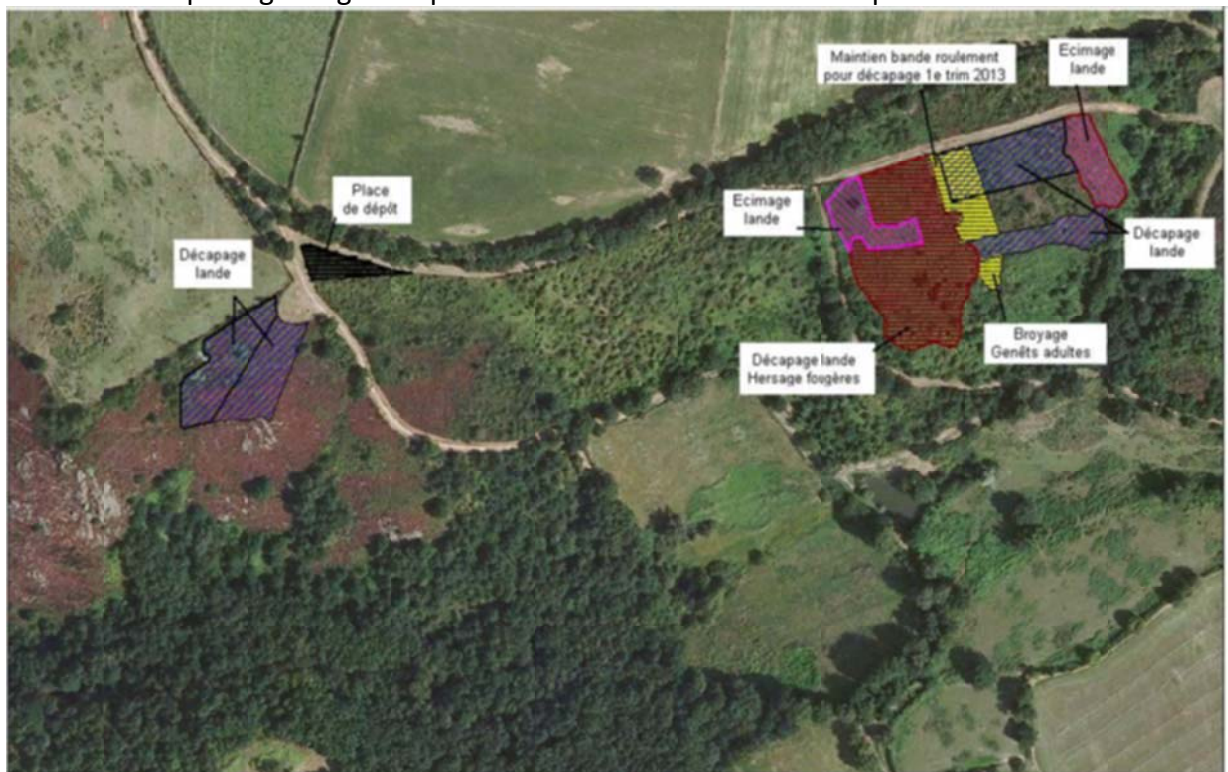
Le programme d'activités 2013 est de 34,5 jours pour un budget de 14 455€. Cette année est une année charnière en termes de financement et donc le nombre de jours alloués à cette opération s'en trouve réduit.



Suivi du programme de restauration des landes de Nerdre, inventaire et suivi des espèces

Les landes de Nerdre sont un site jouxtant la ville de Montluçon, hormis son intérêt paysager et de loisir, ce site est notamment composé de landes sèches, milieu en régression sur le département de l'Allier et sur la région Auvergne qui accueille notamment de la Bruyère cendrée et de Callune vulgaire de maturité et de densité variable.

Des réflexions entre la ville de Montluçon et le CEN Allier sont menées depuis 2007 sur la restauration et la préservation de ces landes. Ainsi entre 2010 et 2014 pour maintenir ce site décrit d'intérêt communautaire il y eut des travaux de décapages sur la bruyère déperissante, des travaux d'écimage sur la bruyère mûre et des travaux d'inhibition des fougères aigles et des genêts à balais très présents sur certains secteurs du site. Pour avoir un aperçu des résultats de ces différents travaux il a donc fallu attendre 2 ou 3 ans et effectuer des passages réguliers pour constater l'évolution de la repousse.



Dans le courant du mois de juin, un suivi des zones décapées et des zones écimées a permis de vérifier l'état de reprise de la végétation. Il s'avère que les repousses sont assez éparpillées et que la reprise s'est faite lentement. De plus les printemps 2012, extrêmement sec et 2013 très pluvieux n'ont pas favorisé une repousse optimale. Avec ces fortes pluies du printemps, certains secteurs décapés ont vu leur couche de terre végétale superficielle érodée sur certaines coulées et on peut supposer que des graines ont donc glissé vers le bas des sites. Ce problème est tout de même très faible vu la superficie du terrain. On y retrouve donc un mélange de Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), de Ronces (*Rubus sp*) et de la Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*). Sur un seul secteur, on retrouve des repousses clairsemées de Phalangère à fleurs de Lys (*Anthericum liliago*) et d'Anarrhinum à feuilles de paquerettes (*Anarrhinum bellidifolium*).

Un peu plus tard dans la saison (août-septembre) de nombreuses repousses de Callunes vulgaires (*Calluna vulgaris*) et de Bruyères cendrées (*Erica cinerea*) étaient bien plus visibles et présentes de manière bien réparties sur tout le site avec un mélange des deux espèces plutôt homogène.

Un des points positifs est que ce décapage a empêché ou limité la repousse d'espèces ligneuses risquant de fermer définitivement le milieu, on retrouve seulement quelques pieds (une vingtaine en tout) d'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), de Prunelier (*Prunus spinosa*) et de Chêne sessile (*Quercus robur*) sur une partie très limitée du site en bordure de sentier. Il faudra tout de même veiller à contraindre ces espèces pour qu'elle ne gagne pas sur d'autres secteurs et ne pas avoir de retours négatifs des riverains et des élus.

Dans le courant du mois de décembre, un rendez-vous sur le terrain entre les services environnement de la ville de Montluçon, le CEN Allier et le CPIE du Pays de Tronçais a été organisé pour vérifier l'état de repousse de la végétation et prévoir les interventions de l'année 2014. Lors de ces échanges, il a été prévu de prêter attention aux repousses de ronces, notamment celles proches du passage du public. Il s'avère que la ronce ne présente pour l'instant pas de gênes sur les repousses de callunes et de bruyères puisqu'elles sont rampantes et ne forment pas de ronciers imposants. En revanche, les riverains s'inquiètent de ces repousses et une communication ou une animation permettrait d'expliquer l'évolution du site. La municipalité a décidé d'entretenir les ronces sur les secteurs en bord de chemin pour que les repousses de Callune vulgaires et de Bruyère cendrée soient plus visibles pour les promeneurs.

Un autre échange fut également mené concernant une nouvelle zone à décapager de manière mécanique en 2014. Il est apparu pertinent de ne pas décapager aussi profondément que lors des travaux précédents, ce qui permettra une repousse plus rapide des espèces recherchées. De plus une zone tampon de quelques mètres devrait être gardée entre le bord des parcelles et les zones décapées. Après échanges et quelques jours de réflexion, il a finalement été décidé de remplacer le décapage par un écimage, ce qui fait une économie de 30 000€ et qui permet de rester dans les objectifs de départ quant à la restauration de ces zones. La zone tampon sans entretien est gardée permettant une action plus douce au niveau paysagé.



Repousse de Bruyère cendrée

Inventaire et suivi des espèces sur les milieux ouverts (pelouses sèches)



Site de Lignerolles

Lors des années 2010 et 2011, le CEN Allier a effectué une étude sur les milieux ouverts des Gorges du Haut Cher. Cette étude porte sur l'évolution des milieux ouverts autrefois utilisés comme zones agricoles et maintenant délaissés et en court de fermeture. Cette étude se compose d'une analyse historique, d'une étude diachronique, d'un diagnostic écologique (suivi de la flore et des lépidoptères) et de conseils de gestion.

Il a alors été décidé en 2013 de faire un suivi de ces zones pour évaluer l'évolution et la dynamique des pelouses concernées par l'étude. Un suivi botanique a été entrepris cette année sur les pelouses sèches de Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles et Sainte-Thérance composé de deux passages (début juin et fin juillet) permettant de contacter un maximum d'espèces. Suite à ce suivi il est à signaler que les espèces ligneuses pionnières (prunelier, aubépine monogyne, églantier, etc.) ont encore gagné du terrain depuis 2011 date de la réalisation de l'étude. Sans entretiens ou interventions de gestion, ces milieux risquent donc de s'enfricher, à terme de se boiser et donc de se modifier irrémédiablement. De plus on observe une diminution du nombre d'espèces recensées sur ces sites d'environ 20% (60 espèces différentes en 2013 contre 76 en 2011) due à l'évolution du milieu.

Voici la liste des espèces répertoriées cette année sur les différentes communes.

| Nom scientifique | Site de Lavault-Sainte-Anne | Site de Lignerolles | Site de Sainte-Thérance |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------|
| <i>Achillea millefolium</i> | X | X | X |
| <i>Agrimonia eupatoria</i> | | | X |
| <i>Agrostis capillaris</i> | | X | |
| <i>Alium</i> sp. | X | | |
| <i>Anarhinum bellidifolium</i> | | | |
| <i>Anthericum liliago</i> | | | |
| <i>Artemisia vulgaris</i> | | | X |
| <i>Asplenium septentrionale</i> | | X | |
| <i>Asplenium trichomanes</i> | | | X |
| <i>Betonica officinalis</i> | X | | |
| <i>Brachypodium rupestre</i> | X | | |
| <i>Brachypodium</i> sp. | | | X |
| <i>Brachypodium sylvaticum</i> | | X | |
| <i>Buxus sempervirens</i> | | X | |
| <i>Campanula</i> sp. | | | X |
| <i>Carex caryophylla</i> | | | |
| <i>Centaurea</i> sp. | | | X |
| <i>Cirsium eriophorum</i> | | | |

| | | | |
|--|---|---|---|
| Clinopodium vulgare | | | |
| Cytisus scoparius | | | X |
| Dianthus carthusianorum | X | | X |
| Echium vulgare | X | X | X |
| Elytrigia sp. | | | |
| Eryngium campestre | X | X | X |
| Euonymus europaeus | X | X | |
| Euphorbia cyparissias | X | X | X |
| Festuca gpe ovina | X | | |
| Festuca sp. | | | X |
| Frangula dodonei | | | X |
| Fraxinus excelsior | X | X | X |
| Galium mollugo | X | | |
| Galium verum | X | | |
| Genista sagittalis | X | | |
| Geranium sp. | X | X | X |
| Glechoma hederacea | | | |
| Helianthemum nummularium | X | X | X |
| Hieracium pilosella | X | | |
| Hippocrepis comosa | X | X | |
| Hypericum perforatum | X | | |
| Hypochaeris radicata | | X | |
| Jasione montana | X | | |
| Knautia arvensis | | | X |
| Koeleria macrantha | X | | |
| Ligustrum vulgare | X | X | |
| Lotus corniculatus | | X | |
| Muscari comosum | X | X | X |
| Ononis spinosa subsp. maritima var. procurrens | X | | |
| Oreoselinum nigrum | | X | |
| Origanum vulgare | | | |
| Phleum phleoides | | | |
| Polygonatum sp. | | | X |
| Potentilla neumanianna | X | | |
| Prunus spinosa | X | X | X |
| Quercus robur | X | X | X |
| Rhamnus cathartica | | | |
| Rosa gpe canina | X | X | X |
| Rubia peregrina | X | | |
| Rumex acetosella | X | | |
| Sanguisorba minor | X | X | X |

| | | | |
|---------------------------|---|---|---|
| Saponaria officinalis | | | X |
| Scabiosa columbaria | X | | X |
| Scilla autumnalis | | | |
| Scrophularia nodosa | | | |
| Sedum album | | X | |
| Sedum rupestre | X | X | |
| Sedum telephium | | | |
| Silene armeria | | X | X |
| Stachys recta | X | | |
| Teucrium scorodonia | | | |
| Thymus polytrichus | X | X | X |
| Tilia cordata | | | |
| Trifolium arvense | X | X | |
| Ulmus laevis cf | | | X |
| Vicia cracca | | | X |
| Vincetoxicum hirundinaria | | | |
| Viola hirta | | | |

Des contacts ont donc été pris avec les différents propriétaires de ces pelouses et il ressort que l'avancement de la réflexion de ces trois sites est assez variable. Sur Lavault-Sainte-Anne, le propriétaire qui est le club de Canoë de la commune est tout à fait favorable à l'entretien et à la réouverture de ce milieu lié au vécu sur le secteur et à un affectif important de certains membres du club. Le site est accessible mais présente une pente conséquente limitant l'intervention mécanique. Il semble que le principal chantier sur cette pelouse soit alors de trouver un ou des agriculteurs prêts à faire paître leurs animaux (ovins de préférence) sur ce site, ce qui est envisageable sous environ trois ans.

Le site de Lignerolles est pour partie propriété de la commune et présente une pente importante. La démarche de gestion est en cours puisque le CEN Allier a signé à l'automne 2013 une convention de gestion avec la commune de Lignerolles pour dans un premier temps maintenir les secteurs ouverts puis éliminer les ligneux sur les zones qui s'enfrichent. Une partie du site appartenant à des propriétaires privés un des objectifs des années futures est donc d'avoir leur accord pour intervenir sur le maintien des pelouses encore existantes et ce par un entretien mécanique ou avec du bétail puisque les deux sont réalisables sur ce site.

Le troisième site est celui de Sainte-Thérence qui présente un faciès différent car ce site est en fond de gorge avec un sol plus profond et des apports d'alluvions dû aux crues. Ce site ne présente pas de pente mais un chemin accidenté pour s'y rendre ce qui limite les possibilités d'intervention, pas de gros engins ou du bétail. Le seul type d'entretien peut être manuel ou avec de petits outils thermiques ce qui pourrait être réalisé par des chantiers bénévoles. Le fait que ce site soit en indivision est également un facteur limitant et les prochains mois doivent permettre de contacter les propriétaires et de recueillir leur souhait quant à ce milieu maintenant rare dans les gorges.

Enfrichement du site de Sainte-Thérence depuis 1946



Animation nature :

En plus des études, l'animateur à pour mission de faire découvrir ces sites et leurs côtés remarquables au plus grand nombre. Cela s'est effectué en 2 animations sur l'année 2013. Le 8 juin dernier, la ville de Montluçon organisait sa journée grand public dans le cadre de sa semaine de l'environnement intitulée « Montluçon se met au vert ». Lors de cette manifestation, le CPIE du Pays de Tronçais tenait un stand pour présenter les sites Natura 2000 des Gorges du Haut Cher et notamment les landes de Nerdre qui sont aux portes de Montluçon. Lors de cette journée se déroulant place Piquand, de nombreuses personnes (plus de 200) sont passées sur le stand et ont découvert des espèces, des sites et des zones qu'ils ne soupçonnaient pas à quelques minutes de Montluçon. Ainsi des contacts ont été pris pour communiquer directement sur les actions pédagogiques qui vont être menées à l'avenir et élargir la communication habituellement restreinte à une seule voie de presse.

L'autre animation s'est faite dans le cadre des programmes de conférences de l'Université du Temps de Vivre de la ville de Montluçon. Le 22 novembre une soixantaine de personnes a profité d'une intervention en salle présentant les différents milieux et leurs origines historiques et anthropiques. Cette animation a permis de nombreux échanges sur le passé de ces sites (car certains connaissaient les Gorges depuis leur enfance) et de prendre des contacts pour communiquer directement sur les prochaines actions se déroulant sur le périmètre Natura 2000.



Echanges avec des visiteurs lors de « Montluçon se met au vert »

Inventaire et suivi des amphibiens

Dans le cadre de l'observatoire permanent des amphibiens d'Auvergne, des inventaires ont été effectués sur les communes de Sainte-Thérence (site de Chaumont) et de Saint-Genest (site du Peuplat). Les sites choisis sont proches ou dans le périmètre du site Natura 2000 ce qui donne des indications sur la dynamique des espèces d'amphibiens sur le secteur.

Il y a eu trois passages d'effectués sur le printemps (dont deux de nuit) pour permettre de contacter toutes les espèces potentiellement présentes selon la saison. Cet inventaire a donc permis de trouver 8 espèces différentes sur ces sites ce qui démontre la qualité écologique de ce secteur.

On trouve donc sur ces sites la Grenouille agile (*Rana dalmanita*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), la Grenouille verte (*Pelophylax sp.*), la Rainette arboricole (*Hyla arborea*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), le Triton palmé (*Triturus helveticus*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*). Le triton crêté et le sonneur à ventre jaune n'ont malheureusement pas été contactés sur les sites de cet inventaire. Ce suivi permet de mettre en évidence la qualité d'accueil des milieux humides sur le périmètre des zones Natura 2000 qui a été agrandi et englobe maintenant un réseau de mares plus important qu'il paraît pertinent de suivre dans les années à venir.



Crapaud commun jouant à cache-cache

Les Atlas de Biodiversité Communale (ABC) sur la Communauté de Communes de Marcillat en Combraille

L'ABC est un appel à candidature de l'Etat pour que dans chaque département une ou deux communes volontaires mettent en place un inventaire de toute la biodiversité présente sur leurs limites géographiques. Dans l'Allier, c'est l'intercommunalité de Marcillat en Combraille qui s'est portée volontaire pour ce projet. Sur les 12 communes concernées par les ABC, 4 (Villebret, Mazirat, Sainte-Thérence et Saint-Genest) ont des zones étudiées dans le périmètre des sites Natura 2000 des Gorges du Haut Cher. Certaines réflexions et certaines données naturalistes recueillies lors de ce projet devraient ainsi venir amender les recherches et suivis effectués sur les sites Natura 2000. Cet ABC a permis la caractérisation des habitats, un suivi floristique, et faunistiques axé plus précisément sur certains taxons (lépidoptères, odonates, amphibiens). Le rendu de cette étude s'effectuera courant 2014.

Cuivré des marais observé à Sainte-Thérence



Pêches électriques :

La Fédération de pêche de l'Allier effectue de nombreux suivis des espèces piscicoles sur le département. Dans le cadre de ces protocoles 2 sites (sur Lavault-Sainte-Anne et Teillet-Argenty) sont suivis tous les 2 ans dans le périmètre du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher. Ainsi en 2013 ces pêches électriques furent réalisées le 3 octobre. Le protocole consiste à effectuer 85 points d'échantillonnage et de donner une note de qualité écologique du milieu en fonction des espèces présentes et de leur abondance (c'est l'Indice Poisson Rivière).

Il apparaît lors de ces pêches que le site du Moulin de Bréchaillles à Lavault-Sainte-Anne voit une présence intéressante d'espèces de rivières de première catégorie et a donc une bonne note. Pour le site de Prat à Teillet-Argenty, le résultat est nettement moins bon avec des espèces de rivières de deuxième catégorie (perche, sandre) ce qui pousse à surveiller les rejets du Syndicat de Production des Eaux du Cher dans les années à venir pour permettre le retour et le maintien de certaines espèces comme la truite fario.

Rencontres de partenaires

Les visites sur le terrain ont également permis la rencontre du personnel des trois mairies concernées par l'étude sur les milieux ouverts. En effet cette étude réalisée par le CEN Allier en 2011 doit être portée à connaissance lors de réunions pour les élus de chaque commune et le grand public. Ces réunions permettront d'échanger et de réfléchir au devenir de ces sites à enjeux qui sont en train de se fermer et qu'il faut préserver. Il est apparu plus pertinent d'attendre les élections municipales 2014 pour présenter les problématiques de différents sites aux nouveaux élus et ainsi recueillir leurs souhaits environnementaux pour ce nouveau mandat.

Une rencontre encourageante fut celle du président du club de canoé kayak de Lavault-Sainte-Anne, club propriétaire d'un site. Ce dernier fut ravi de cette entrevue et tout à fait favorable à laisser l'accès libre ainsi qu'une totale liberté d'intervention sur le site jouxtant les locaux du club. Il souhaite donc que nous trouvions une solution pertinente pour continuer à garder le milieu ouvert et préserver la pelouse et sa biodiversité.

La DDT (Direction Départementale des Territoires) est également par l'intermédiaire de Mr Perret un partenaire et interlocuteur dans la gestion, l'animation et le conseil autour des projets menés sur les sites Natura 2000 des Gorges du Haut Cher.

Ainsi le 14 février des membres du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, de la DREAL, du CPIE du Pays de Tronçais se sont réunis pour faire un point sur les évaluations d'incidences, les différentes procédures possibles pour un propriétaire ou un gestionnaire sur les sites Natura 2000 ainsi que la dynamique future de ces sites.

Un partenaire informel qu'est l'association Chauve-Souris Auvergne nous a sollicités pour intégrer le COPIL. Cette intégration sera soumise au vote des membres du COPIL lors de la prochaine réunion de COPIL à l'automne 2014 et suite à une présentation de leurs représentants. Cette association œuvre sur le secteur depuis 1995 et fait déjà partie de plusieurs COPIL de sites Natura2000 sur le département de l'Allier et même sur la région Auvergne.

Suivi des MAET

Pour mieux conseiller de futurs propriétaires potentiellement intéressés par la mise en place de MAET, il semblait pertinent de faire un point sur les mesures déjà mises en place. L'année 2013 a permis le suivi des 5 exploitants ayant contractualisés des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées, sur les communes de Lignerolles, Lavault-Sainte-Anne, Mazirat et Saint-Genest. Il apparaît que les mesures sont peu ou pas contraignantes pour les agriculteurs et ne modifient que peu le fonctionnement de l'exploitation. Ceci est notamment dû au bon choix des parcelles concernées et au fait que les exploitations pratiquent principalement l'élevage extensif et ont donc un intérêt au maintien des haies et des prairies permanentes.

Evaluations d'incidences

Après la liste nationale (avril 2010 concernant 29 activités soumises à encadrement), la 1ère liste locale (mai 2011 concernant 17 activités soumises à encadrement) 2013 fut l'année d'élaboration de la 2ème liste locale. Cette dernière référence une liste de 36 activités modulables et concernées à partir du moment où ces activités se déroulent pour tout ou partie dans le périmètre Natura 2000 des Gorges du Haut Cher. Cette liste est adaptable site par site pour mieux coller aux enjeux locaux forts.

C'est d'ailleurs dans le cadre de l'évaluation d'incidences que le club de sports motorisés de l'ASM Villebret a contacté le CPIE en fin d'année 2013 pour monter un dossier de l'organisation d'une manche du championnat de France d'enduro moto. Cette épreuve se déroulerait les 19 et 20 juillet 2014 et concernerait un peu plus de 4 kilomètres du périmètre Natura 2000 des Gorges du Haut Cher et un peu plus de 5 kilomètres dans le département de la Creuse. Dans le cadre de cette manifestation, les zones Natura 2000 traversées seront indiquées aux concurrents et spectateurs, les rivières ne seront traversées que grâce à un pont et des bottes de pailles installées sur les secteurs à risques de ravinement. La décision est du ressort des services de l'Etat et selon la décision il semble important de se rendre sur le site lors de la compétition pour vérifier les bonnes volontés des organisateurs.